

En action



la lettre de Martine MARTINEL

Députée de la 4^{ème} Circonscription de Haute-Garonne
Conseillère Générale du Canton Toulouse 3

Vos attentes, ma responsabilité

Proposer, s'opposer, débattre, se battre, écouter, agir... Au cours de cette première année de mandat, j'ai pu mesurer la responsabilité majeure qui incombe à une élue de la République : celle d'être toujours à l'écoute des interrogations et attentes des citoyens.

En tant que députée de l'opposition, cette première année de mandat a été marquée par un intense travail parlementaire. A travers une avalanche de projets de lois destinés à faire entériner dans la précipitation des décisions aux lourdes conséquences, la majorité de droite et son « hyper-président » remettent gravement en cause nos fondamentaux : l'école, la santé, les retraites, la justice, et plus largement l'ensemble des services publics français. L'opposition parlementaire a pris ses responsabilités en alertant l'opinion, en votant contre des lois néfastes, en proposant des amendements...

Je me suis opposée avec mes collègues socialistes à cette batterie de mesures qui ne répondent en rien au slogan de campagne « travailler plus pour gagner plus » mais renforcent les inégalités : 15 milliards d'euros d'impôts redistribués aux plus aisés alors que le pouvoir d'achat du plus grand nombre s'effondre, instauration des franchises médicales, attaques contre notre système éducatif, contre la laïcité...

Dans cette 4^{ème} circonscription, mes rencontres avec les habitants, responsables d'associations, acteurs socio-économiques renforcent chaque jour mes convictions.

Sur les bancs de l'Assemblée, dans le travail en commission, en interpellant nos gouvernants et en concertation avec les collectivités territoriales, je poursuivrai la construction d'une alternative à la politique actuelle, injuste et inefficace, qui défait et casse, sans écoute ni concertation.

Cette lettre d'information, « En action », se veut un nouveau rendez-vous citoyen avec vous. Elle ne se prétend pas exhaustive mais vous informera régulièrement de mon travail d'élue au service de toutes et de tous.

REPÈRES

- Députée, membre du Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales ainsi que de la Délégation aux Droits des Femmes.
- Conseillère Générale du Canton 3.
- Ancienne Conseillère Municipale d'opposition.
- Colitière de Pierre COHEN, Maire de Toulouse.
- Présidente de la MJC Roguet.

Suppléant :
Jean-Louis LLORCA
(Conseiller Général du Canton 11)



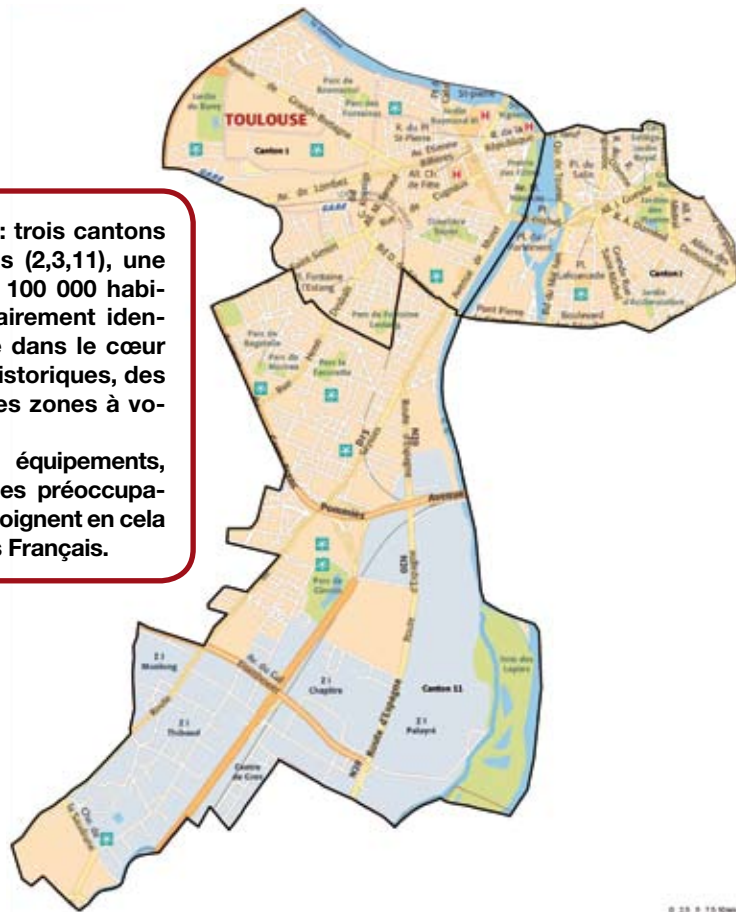
Martine MARTINEL

4^{ème} circonscription de Haute-Garonne

Les dossiers que j'ai défendus

La 4^{ème} circonscription : trois cantons entièrement toulousains (2,3,11), une population proche des 100 000 habitants, des quartiers clairement identifiés, une partie située dans le cœur de ville, des quartiers historiques, des quartiers populaires, des zones à vocation économique...

Logement, transports, équipements, emploi sont au cœur des préoccupations des habitants et rejoignent en cela celles de l'ensemble des Français.



D'AZF au Cancéropôle : plus de transparence !

Lettre adressée le 6 novembre 2007 aux Ministres de la Santé, de l'Environnement et de la Défense : « Malgré la construction avancée de plusieurs entités du Cancéropôle, élus, riverains et futurs salariés du site ne connaissent toujours pas les moyens qui seront mis en œuvre par le Ministère de la Défense, et dans quels délais, pour dépol-

luer les ballastières présentes sur les terrains lui appartenant... Compte tenu du traumatisme subi par les toulousains en 2001 lors de l'explosion de l'usine AZF, de l'inquiétude légitime des riverains, des futurs salariés et de la fragilité des malades qui seront accueillis en ces lieux, des garanties très précises me semblent devoir être apportées dès à présent concernant la dépollution des terrains, mais également des ballastières »

Santé : pour le maintien d'une activité médico-sociale à La Grave

Dans le cadre du soutien apporté au « Collectif de défense de l'Hôpital La Grave », j'ai dénoncé en janvier 2008 le projet de création d'un hôtel de haut standing sur le site de l'Hôpital de la Grave qui aurait abouti à priver la population toulousaine d'un outil médico-social de proximité et à une hausse des prix et des loyers sur ce périmètre, conséquence d'une politique systématique de privatisation de l'espace urbain. Désormais membre du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse en tant que représentante du Conseil Général, je serai également attentive à la qualité du service public de santé et à l'égal accès des soins pour tous.

Education et Citoyenneté : une priorité !

• 22 octobre 2007 : j'ai choisi de boycotter la lecture dans les établissements scolaires de la lettre de Guy MOQUET, décidée sur injonction du Président de la République : « ... en tant qu'enseignante, je sais que mes collègues d'Histoire et de Lettres n'ont pas attendu la préconisation de Monsieur SARKOZY pour avoir recours à la lecture de la lettre de ce jeune fusillé lorsqu'ils abordent avec leurs élèves la période de la Résistance en France... En tant que députée, il me semble inconvenant de participer à l'instrumentalisation de l'Histoire et à son détournement au service de la communication politique présidentielle... En outre, je perçois une discordance profonde entre les références et les valeurs dont se prévaut le Gouvernement et les mesures indignes mises en œuvres : « chasse à l'enfant », instauration de tests ADN ... »

• 19 novembre 2007 : j'ai rencontré des collégiens de Georges Sand, dans le cadre du projet



sur les « classes citoyennes » ; une rencontre similaire a été organisée au Collège Stendhal.

• 27 mars 2008 : j'ai accueilli une classe du lycée des Arènes à l'Assemblée Nationale.

• 29 avril 2008 : l'élection de la députée junior de la circonscription a été l'occasion de questions-réponses avec les élèves d'une classe de CM2 de l'école Fontaine-Bayonne sur la fonction parlementaire, les institutions, la citoyenneté...

Droits de l'Homme et Immigration : non à la politique du chiffre !

• 17 janvier 2008 : Centre de Rétention Administrative de Cornebarrieu. A l'issue de cette visite avec d'autres parlementaires et dans une action conjointe avec Pierre IZARD, Président du Conseil Général, j'ai dénoncé le principe de la rétention : « ...l'enfermement des enfants ... leur place n'est pas en ces lieux anxiogènes où l'Etat français n'hésite plus à retenir jusqu'à 32 jours des personnes vulnérables... ». Je suis retournée au centre en juin 2008 pour une nouvelle visite inopinée.

Egalité hommes-femmes

Cette cause me tient particulièrement à cœur. Mon appartenance à la Délégation pour les droits des femmes me permet d'approfondir des questions comme les discriminations et les inégalités dont elles sont victimes. Localement, j'ai soutenu activement le projet « Caravane », initié par le collectif interculturel en partenariat avec des femmes venues du Maroc, d'Algérie et de Tunisie. Leur venue à Bagatelle et dans d'autres quartiers toulousains, fin mai 2008, a mobilisé de nombreuses associations et habitants.



En direct de l'Assemblée Nationale

Mon travail au quotidien

Le travail parlementaire ne se réduit pas aux débats et aux images très médiatiques des députés sur les bancs de l'Assemblée. Avant leur examen en séance publique, les projets et propositions de loi sont étudiés au sein de commissions parlementaires spécialisées. Pour ma part, je suis membre de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales.

Les députés participent également à des Groupes d'Etudes : ils y adhèrent en fonction des intérêts qu'ils souhaitent défendre, en approfondissant leur connaissance des dossiers.

J'adhère ainsi à de nombreux Groupes d'Etudes : Cinéma et production audiovisuelle (Secrétaire du groupe), Aéronautique, Arts de la Rue, Intégration des personnes fragilisées et handicapées, Musique, Pauvreté, Précarité et Sans-Abri, Presse, Prisons et conditions carcérales, Santé environnementale, Sida, Vols de nuits et nuisances aéroportuaires, Tibet...

Mes interventions au service de l'intérêt général

Droit des femmes

Question orale à Rachida DATI, Garde des Sceaux, le 3 juin 2008 après l'annulation par le tribunal de Lille d'un mariage au motif de l'absence de virginité de l'épouse :

« Ce jugement a suscité légitimement émotion et même stupeur et indignation. La loi républicaine, et donc laïque, garantit à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, mais elle ne peut tolérer que la dignité de la femme soit ainsi reléguée à l'arrière-plan. Comment accepter que la virginité soit considérée comme « qualité essentielle de la personne » ? Comment accepter que la femme soit renvoyée à sa présumée faute et à la responsabilité d'un péché originel dont les hommes sont toujours exonérés ? Êtes-vous prête à déposer un projet de loi susceptible de mettre fin à toute ambiguïté ? »

Education : Non aux suppressions de postes !

Intervention à la Tribune de l'Assemblée le 15 Novembre 2007 :

« Le Gouvernement fait le choix, dans la continuité du gouvernement précédent, de supprimer des postes en masse. Cette année, le budget de l'Education Nationale prévoit 11 200 suppressions d'emplois. Mais comment mettre en place un système qui favoriserait une indi-

vidualisation propice à l'épanouissement intellectuel et personnel des élèves en supprimant 6 711 postes d'enseignants (second degré), 2 800 postes de stagiaires (premier et second degré) ?... L'absence de mixité sociale va à l'encontre de l'égalité des chances et la suppression de la carte scolaire promise par le Gouvernement ne fera que renforcer la ségrégation dont nous mesurons déjà les effets négatifs. »

Laïcité : une proposition de loi

En réaction aux différentes attaques sur le principe de laïcité de la part de Nicolas SARKOZY, le Groupe socialiste a présenté une proposition de loi dont je suis signataire qui vise à promouvoir la laïcité dans la République. La défense de la laïcité constitue depuis plus d'un siècle l'une des valeurs fondamentales de notre République. Dans une République moderne, cette notion essentielle, synonyme de liberté, d'égalité, de fraternité est plus que jamais d'actualité.

Mots-clés

→ **Le député** : il est élu pour cinq ans dans un cadre territorial, la circonscription, mais il représente l'ensemble des citoyens au niveau national.

→ **L'amendement** : c'est une modification, élaborée par un parlementaire ou un groupe de parlementaires, apportée à une loi ou un projet de loi et soumise au vote de l'Assemblée.

→ **Les propositions de loi** : elles se font à l'initiative d'un parlementaire ou d'un groupe.

→ **Les projets de loi**, eux, sont à l'initiative du Gouvernement et examinés en priorité : présentés en Conseil des Ministres et validés par le Président de la République, ils sont ensuite proposés au Parlement.



Nos propositions sur le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat, il ne faut pas se contenter d'en parler, mais agir pour l'augmenter !

Nicolas SARKOZY s'était engagé à être le « président du pouvoir d'achat ». Un an après, le bilan est terrible : les caisses de l'Etat ont été vidées pour financer un paquet fiscal qui coûte 15 milliards d'Euros (98 milliards de francs). Cet argent ne profite qu'à une minorité. En revanche l'immense majorité des Français voit ses conditions d'existence se dégrader. Le prix de l'énergie pèse comme jamais dans le budget des familles. Les salaires ne progressent pas, mais les taxes se multiplient (taxes sur les malades, sur les abonnements Internet...)

Le groupe socialiste a replacé la question du pouvoir d'achat au coeur du débat public en interrogeant systématiquement chaque semaine le gouvernement lors de toutes les séances de question d'actualité.

Nous avons forcé le débat en déposant des amendements à la loi de finances, au collectif budgétaire, à la loi consommation, à la loi de modernisation économique...

Nos victoires sur le pouvoir d'achat.

La gauche n'est pas majoritaire, mais avec le soutien de l'opinion publique, nous avons réussi à faire plier le gouvernement sur plusieurs sujets.

Nous avons par exemple repoussé un premier assaut sur la durée légale du travail (qui permet le déclenchement du paiement des heures supplémentaires), obtenu le maintien de l'exonération de redevance télé pour les personnes âgées modestes ou celui de la carte famille nombreuse.

Nous avons contribué au recul du gouvernement sur les propositions de déremboursement des affections longue durée (VIH, cancer, diabète...). C'est suite aux questions répétées de la gauche que le gouvernement a accepté à la veille des municipales d'augmenter le minimum vieillesse.

L'évolution encore timide du Gouvernement sur le « chèque transport » est liée aux demandes constantes de la gauche depuis novembre dernier.

Augmenter les revenus

- majoration de 50% de la Prime Pour l'Emploi
- revalorisation forte des petites retraites
- conférence salariale pour augmenter SMIC et rémunérations
- exonérations de charges sociales liées aux augmentations de salaires
- lutte contre le développement de l'emploi précaire

Baisser les prix des produits de première nécessité

- baisse de la TVA sur les produits alimentaires
- répercussion sur les consommateurs des marges de la grande distribution

Diminuer le coût du logement

- encadrement de tous les loyers et revalorisation des aides au logement
- plafonnement des taux variables sur les crédits immobiliers
- respect des 20% de la loi SRU pour faciliter l'accès au logement social

Donner de vrais droits aux consommateurs

- création d'une « action de groupe » permettant aux consommateurs de se regrouper pour obtenir une juste indemnisation des préjudices subis

Maîtriser les coûts de l'énergie

- généralisation du chèque transport à tous les salariés

Supprimer les franchises médicales

Ces mesures sont financées :

- prélèvement exceptionnel sur les compagnies pétrolières
- suppression du bouclier fiscal et des exonérations accordées aux grosses successions
- suppression de l'exonération de TIPP dont bénéficie le transport aérien
- suppression du dispositif de Robien dans l'immobilier
- constitution sur les revenus tirés des stocks options

Toutes ces mesures d'application immédiate doivent être complétées par des efforts en faveur de l'éducation, de la recherche et de l'innovation.

Le code du travail en miettes



Le logement doit devenir une cause prioritaire



Le logement, chacun le sait, est un sujet de préoccupation majeur. Le grand écart entre les annonces du gouvernement et la réalité sur le terrain est source de frustrations et souvent de désespoir. Alors, comment aller plus vite ? Les députés et sénateurs socialistes, radicaux et citoyens ont engagé une concertation avec les associations de la plateforme DALO (droit au logement opposable). Ce travail a débouché sur le dépôt d'une proposition de loi que j'ai signée et dont vous pouvez lire ci-contre les principales dispositions :

Ce que nous proposons sur le logement :

- Encadrer les loyers et revaloriser les aides au logement.
- Aucun avantage fiscal ne doit être donné pour l'achat de résidences de standing. Ces avantages ne doivent être accordés que pour les appartements qui sont ensuite mis sur le marché de la location à des tarifs modérés.
- Création d'un service public universel de cautionnement des locataires pour sécuriser les propriétaires, les inciter à ne plus hésiter à louer leurs logements vacants et éviter aux locataires l'immobilisation de plusieurs mois de loyers.
- Faire respecter l'obligation de construction de 20% de logements sociaux dans toutes les communes en créant la possibilité pour l'Etat de se substituer aux maires défaillants.
- Dans toutes communes en dessous des 20%, autoriser l'ouverture des programmes de construction à la condition qu'ils comprennent 50% de logements sociaux.
- Augmenter le budget logement pour permettre la construction de 120 000 habitations à loyers modérés par an.

Les heures sup : pourquoi cela ne marche pas ?

C'était une des grandes propositions de la campagne présidentielle de N. Sarkozy : « travailler plus pour gagner plus ». Un an plus tard, les chiffres du bilan démentent totalement la réalité de ce slogan.

Que dit l'Acoss (la banque de la Sécurité sociale) ?

- Les entreprises ne font pas faire plus d'heures supplémentaires.
- La plupart de ceux qui font des heures supplémentaires aujourd'hui les faisaient déjà avant.
- Le seul gain potentiel pour ces salariés c'est l'exonération de cotisation sociale : 10 euros pour un salarié au SMIC pour 5 heures supplémentaires.
- Mais les heures supplémentaires vont entrer dans le revenu fiscal de référence qui sert de base de calcul pour les abattements fiscaux, pour l'estimation des allocations comme par exemple la Prime Pour l'Emploi. Ainsi au final, ce qui est gagné d'une main risque d'être perdu de l'autre !

La déréglementation des conditions de travail

Le gouvernement a expliqué vouloir en finir avec le « carcan des 35 heures ». Ce n'était qu'un prétexte pour démanteler le code du travail au mépris de la négociation sociale. Même le MEDEF a trouvé

que la méthode gouvernementale était une « trahison » et que le pouvoir avait tordu « le cou au dialogue social » dans le dossier du temps de travail.

Ce ne sont pas seulement les 35 heures qui sont remises en cause. Ce sont toutes les règles collectives de protection des salariés qui sont visées.

Quelles seront les conséquences de l'adoption de la loi réformant le temps de travail ?

- Les repos compensateurs automatiques après la 41^{ème} heure sont supprimés.
- La seule limite de durée du travail est désormais de 44 heures par semaine sur douze semaines consécutives.
- Pour les salariés au forfait, leur employeur pourra exiger qu'ils travaillent 282 jours par an contre 218 aujourd'hui, jusqu'à 6 jours sur 7, 13 heures par jour dans la seule limite de 65 heures par semaine.
- Les forfaits pourront désormais être proposés aux non cadres.
- Les accords d'entreprises, même moins protecteurs pour les salariés, prévaudront sur les accords de branche. Des salariés d'un même secteur pourront ainsi avoir des conditions de travail très différentes d'une entreprise à l'autre. Le dumping social va se développer.



Institutions : l'arnaque



Santé

scandaleuses franchises



Le montant est pour le moment de 50 € par assuré social. Ce n'est qu'un début. Nicolas Sarkozy avait évoqué 100 € au cours de sa campagne.

Ce n'est que grâce à la protestation forte de l'opposition, des associations et de l'opinion réunies que le gouvernement a – provisoirement – renoncé à dérembourser les malades souffrant d'affection de longue durée (cancer, diabète, VIH...). Ces propositions étaient celles du directeur de l'assurance maladie, ancien directeur de cabinet de P. Douste-Blazy quand il était ministre de la santé.

En lien avec les associations, les ONG, les professionnels de santé, les députés socialistes, radicaux et citoyens ont décidé de travailler pendant un an pour bâtir une alternative au projet d'abandon du service public de santé et de démantèlement de la sécurité sociale.

En 2004 le gouvernement UMP a créé un forfait d'un euro sur les consultations et les actes médicaux. Cela devait rééquilibrer les comptes de l'assurance maladie (qui avaient retrouvé l'équilibre sous Lionel Jospin). Résultat : les déficits sont de 4,6 milliards en 2007 !

En 2007, ce sont maintenant les franchises médicales qui ont été créées par la majorité UMP. Désormais, les malades doivent payer pour les malades !

De l'avis de tous, il devenait nécessaire de réformer nos institutions pour améliorer leur fonctionnement. Mais pour qu'une telle réforme de la constitution ait un sens, elle doit recueillir l'assentiment d'une large majorité de parlementaires qui sont les représentants de tous les Français. La constitution d'un pays est en effet le texte juridique suprême qui définit les «règles du jeu» du fonctionnement d'un pays, d'où la nécessité d'un accord le plus large possible sur ce cadre commun qui régit la vie démocratique de la France. Or, les points de réforme proposés n'ont pas amené ce consensus, y compris à l'UMP qui est apparue très divisée sur ce texte. Face à la cacophonie et en l'absence d'accord politique jusque dans son propre camp, le gouvernement a limité le dialogue avec les parlementaires à des pressions et transactions indignes afin de sauver la face.

Le résultat c'est une loi constitutionnelle en trompe l'oeil.

Nous voulions garantir l'impartialité des organes de contrôle (conseil constitutionnel, conseil supérieur de l'audiovisuel, conseil supérieur de la magistrature). L'UMP n'a concédé qu'un droit de veto sur les nominations aux 3/5èmes des parlementaires, ce qui concrètement est impossible à obtenir. C'est toujours la droite qui nommera la totalité des membres de ces institutions.

Nous voulions l'indépendance des médias et la défense du pluralisme des opinions. Le président a au contraire fait faire un bond en arrière de trente ans à la liberté de la presse en expliquant que le président de la république doit nommer directement le patron de France télévision et donner son avis sur les programmes du service public.

Nous voulions des modes de scrutins démocratiques. Il n'est pas acceptable que le mode de scrutin du Sénat garantisse à la droite d'y être pour toujours majoritaire, quels que soient les changements de l'opinion. La réforme augmente les pouvoirs du Sénat. Ce qui signifie que lorsque la gauche sera à nouveau majoritaire à l'Assemblée nationale, la droite pourra systématiquement freiner les réformes.

Nous voulions plus de droits pour les citoyens. Nous avons défendu le référendum d'initiative populaire. La droite a rendu le mécanisme si compliqué que la procédure est dans les faits inutilisable.

Nous voulions plus de droits pour le Parlement. Certains droits nouveaux ont été concédés. Mais le droit d'amendement a été solidement encadré, ce qui aura pour effet de limiter les droits de l'opposition.

Une équipe au cœur de la 4^{ème} circonscription

Au 37, rue Clément Ader, ma permanence parlementaire est le relais indispensable entre la députée, les citoyens et les associations. C'est un lieu de travail, d'écoute et de réunion.



Martine MARTINEL et son équipe :
- Sylvie BORIES et Laetitia BOUREAU, attachées parlementaires
- Muriel PINELLI, secrétaire

Un parlementaire ne peut exercer son mandat sans une équipe efficace, liée par les compétences, la confiance et le respect de la confidentialité.

Ce sont mes collaboratrices, relayées par le secrétariat, qui assurent une grande partie des

tâches locales : rendez-vous, traitement des courriers, comptes-rendus des réunions et entretiens, ... A titre d'exemple, en un an, plus de 300 dossiers concernant des particuliers ont été traités.

L'équipe a aussi sa part de responsabilité dans les missions au Parlement : préparation des dossiers, questions écrites et orales, lien avec les services politiques et administratifs de l'Assemblée, etc.

Mes collaboratrices ont enfin une mission périlleuse : établir mon planning et faire que le temps « se dilate » ...

La 4^{ème} circonscription a aussi une députée junior !

La classe de CM2 de l'Ecole Fontaine-Bayonne a été sélectionnée pour envoyer une Déléguée au XIV^{ème} Parlement des Enfants. Elues par leur classe, ce sont donc Alix BROUILLON, Députée Junior et Auriane JAMME, Suppléante, qui ont représenté la 4^{ème} Circonscription au Palais Bourbon le 7 juin 2008.

PERMANENCE, MODE D'EMPLOI

Permanence Parlementaire de Martine MARTINEL
37, rue Clément Ader
31300 TOULOUSE
Tél : 05 34 26 51 85
Fax : 05 34 26 13 42

Horaires : du lundi au vendredi, 9h-12h, 14h-18h.

Courriel : martinemartinel@orange.fr
Site internet : <http://www.martine-martinel.org>

Si vous souhaitez vous abonner à cette lettre d'information et la recevoir directement par courrier, merci de nous transmettre à la permanence vos nom et adresse.